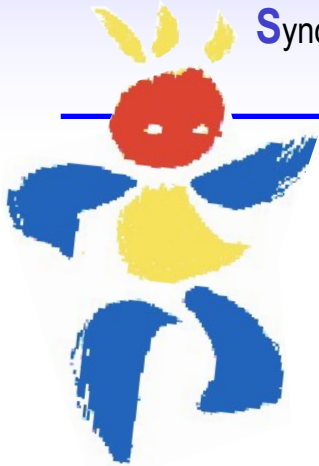


ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE



ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE
Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 18 octobre 2022

Editorial

La grève de grande ampleur initiée dans les raffineries françaises provoque une pénurie de carburant dans le pays depuis plusieurs jours.

2 milliards pour les actionnaires de Total, un PDG qui s'augmente son salaire de 52 %, des ouvriers dont le salaire réel baisse du montant de l'inflation galopante, et le gouvernement et certains leaders syndicaux jugent irresponsable ce mouvement social! Pire, pour y répondre, l'exécutif a choisi de porter une atteinte majeure au droit de grève, pourtant liberté fondamentale, en actionnant un dispositif à haut potentiel liberticide : la réquisition.

Aujourd'hui, ce n'est plus dans le cadre d'une guerre ni d'une catastrophe naturelle ou industrielle que la réquisition est employée, mais dans celui d'un conflit social entraînant nécessairement des conséquences sur les transports dépendants du carburant fossile qu'est le pétrole.

L'atteinte qui est ainsi faite au droit de grève de ces salarié-e-s grévistes n'est donc ni nécessaire ni proportionnée à un but légitime. L'usage par l'exécutif de lois initialement présentées comme n'ayant vocation à être mises en œuvre que de manière exceptionnelle est maintenant récurrent, nous en connaissons les implications liberticides: état d'urgence mis en place par les gouvernements qui se sont succédé depuis les attentats de 2015, profitant de cette aubaine juridique pour surveiller et réprimer les mouvements sociaux, mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire en 2020 et 2021, au mépris de nos libertés d'aller et venir et de manifester.

Alors comment s'étonner de la vision de la démocratie parlementaire du gouvernement Macron à savoir « Laisser la place au dialogue, à condition que les décisions respectent les lignes rouges dictées par le gouvernement ». Ainsi alors que les parlementaires planchent depuis une semaine sur l'examen du budget, le ministre des Comptes publics, Gabriel Attal a déclaré que l'utilisation du 49-3 sera semble-t-il inévitable, «le plus tard possible», mais «autant de fois que nécessaire», c'est-à-dire non seulement pour le budget, mais aussi potentiellement pour le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Le ministre des Comptes publics a aussi averti que certains amendements votés contre l'avis du gouvernement seraient supprimés. . .

La responsabilité de notre OS de transformation sociale est bien d'alerter sur le risque de perdre, les unes après les autres, nos libertés conquises de haute lutte. Le droit de grève, comme la liberté de rassemblement, d'association et d'expression, est un droit fondamental. La vigilance est de mise aussi quant à la tentation d'une utilisation récurrente du 49-3 par ce gouvernement en mal de majorité parlementaire.

C'est bien dans la généralisation du mouvement pour l'augmentation des salaires et dans l'action collective et solidaire que nous pourrions envisager une bifurcation politique et sociale et écologique vitale pour notre pays. C'est le moment!

Ensemble, nous ne sommes plus feds! Organisez-vous et votez un syndicalisme combatif et revendicatif avec la FSU et le SNUipp aux élections professionnelles de décembre.

Lundi 07 novembre

Conseil Syndical festif

A partir de 17h00



SOMMAIRE

- Editorial p1
- Le SNUipp -FSU en Lozère : une équipe au service du collectif p 2-3
- Administratif : CDEN de rentrée 23 septembre, Audience avec le DASEN 10 octobre p4
- Agir ensemble : AESH, Salaire pension et pouvoir d'achat, Audience avec le DASEN suite p5
- Analyse de la lettre du président aux enseignants, les élections professionnelles p6
- La FSU-SNUipp : des revendications essentielles p7
- Bulletin de syndicalisation p8



SNUipp

FSU 48

SYNDICAT MAJORITAIRE EN FRANCE ET EN LOZERE



DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Le **SNUipp-FSU** informe, accompagne et défend quotidiennement les **professeurs des écoles**, les **AESH** et les **Psy-EN**. Il porte un projet novateur pour l'École, ses élèves et ses personnels qui vise à redonner du sens au métier et à répondre aux enjeux de société.

Vos représentant.es du SNUipp-FSU 48

Une question ? Une démarche ?
Un besoin ?

Nous sommes là pour vous
aider à faire valoir vos droits !

Représentante **AESH**
FSU48 et SNUipp-FSU 48



Yael
EVRARD



FLORENCE LAZÈS, CHRISTIAN RAMEAU, ELISABETH VINOLO,
EDMÉE CAILLON, DAVID ANTUNES, MARJORIE QUET-BONNIEU

Calendrier prévisionnel 2022-2023

Septembre <ul style="list-style-type: none"> - CTSD de rentrée ouvertures et fermetures de postes. - Réception de l'appréciation du DASEN pour les RDV de carrière. - Recours et saisine de la CAPD pour les RDV de carrière. 	Octobre <ul style="list-style-type: none"> - Université d'Automne du SNUipp-FSU du 21 au 23 oct. à Leucate - Stage direction d'école à Mende <i>Vendredi 14 octobre 2022</i> 	Novembre-Décembre <ul style="list-style-type: none"> - Inscription sur liste d'aptitude direction. - Candidature permutations. - CAPD recours RDV de carrière. - Elections professionnelles du 1 au 8 déc. - Stage AESH à Mende Espace Jean Jaurès <i>Jeudi 1er décembre 2022</i>
Janvier-Février <ul style="list-style-type: none"> - Carte scolaire rentrée 2023 ouvertures et fermetures de postes. - Demandes départs en congés de formation. - Réunions d'Information Syndicale. 	Mars-Avril <ul style="list-style-type: none"> - Mouvement intra-départemental. - Résultats des permutations. - Demande de temps partiel, de mise en disponibilité <i>limite 31 mars</i>. - Réunions d'Information Syndicale. 	Mai-Juin <ul style="list-style-type: none"> - Résultats du mouvement. - Résultats de la titularisation des PES. - Phase d'ajustement du mouvement (2nde phase)
Juillet <ul style="list-style-type: none"> - Passages à la Hors-Classe et à la Classe Exceptionnelle. - Phase d'ajustement du mouvement (2nde phase) 	Vos droits: <ul style="list-style-type: none"> 12 jours de stage syndical par an + 3 x 3h de RIS hors temps devant élèves déductibles des heures d'animations pédagogiques. 3h peuvent être prises sur le temps devant élèves. 	

Les dates et lieux des R.I.S. ainsi que les informations concernant les stages de formation syndicale seront mis à jour sur le site internet du SNUipp-FSU 48



Le SNUipp en Lozère : une équipe au service du collectif

Une équipe de collègues en charge de classe et d'élèves dans tout le département, au fait de la réalité du métier, à votre écoute, disponible et efficace

Secrétariat départemental

David ANTUNES

TRS St-Chély-d'Apcher

1/3 décharge syndicale

Edmée CAILLON

Adjointe Del Castillo Mende

1/4 décharge syndicale

Yaël EVRARD

AESH

1/3 décharge syndicale

Florence LAZES

Adjointe Gérard Pons Mende

1/2 décharge syndicale

Christian RAMEAU

St-Frézal-de-Ventalon Directeur

1/4 décharge syndicale

Elisabeth VINOLO Trésorière

Ecole de Balsièges directrice

1/4 décharge syndicale

Marjorie QUET-BONNIEU Trésorière adj

Ecole de Banassac directrice

1/4 décharge syndicale

Permanences

assurées tous les jours

Lundi Christian RAMEAU

Florence LAZES

Mardi Yaël EVRARD (AESH)

Florence LAZES

David ANTUNES (1 mardi sur 2)

Mercredi : par téléphone au 04 66 49 15 90

Ou sur rendez vous

Jeu Edmée CAILLON

David ANTUNES

Yaël EVRARD (1 jeudi sur 2)

Vendredi Elisabeth VINOLO

Marjorie QUET-BONNIEU

Membres des commissions (jusqu'en décembre 2022)

CAPD

Edmée CAILLON, Mathilde FOLCO,
Vivien DARDALHON (titulaires),
Christian RAMEAU, Estelle GILLES,
Anne ROMIEU (suppléants)

CHSCT

Comité d'Hygiène, de Sécurité
et des Conditions de Travail

Sophie FEFFER, Christelle MARTIN,
Edmée CAILLON, David ANTUNES

CTSD

Florence LAZES, Christian RAMEAU
(titulaires),
Magali CHANTRE, Karine HICAUBERT,
David ANTUNES (suppléants).

CDAS

Commission Départementale

d'Actions Sociales

Samuelle TAURISSON,

Edmée CAILLON,

CDEN

Florence LAZES, Christian RAMEAU
(titulaires),
Magali CHANTRE, Karine HICAUBERT,
David ANTUNES (suppléants).

Commission de réforme

David ANTUNES

Edmée CAILLON

Mémento des principales instances paritaires

Pour s'y retrouver dans la jungle des sigles, ce petit mémento des différentes instances dans lesquelles siègent vos représentants du SNUipp-FSU 48.

Ces instances sont consultatives.

Le SNUipp-FSU et la FSU y sont majoritaires.

CAPD : Commission Administrative Paritaire Départementale : traite de toutes les questions relevant des personnels (promotions...). Cette instance est petite à petit vidée de ses prérogatives par la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

CTSD : Comité Technique Spécial Départemental : traite de toutes les questions relevant de l'organisation et du fonctionnement des établissements scolaires du 1er et 2nd degré (carte scolaire, rythmes scolaires...) Instance propre à l'éducation Nationale.

CDEN : Conseil Départemental de l'Education Nationale : co-présidé par le Préfet et la Présidente du Conseil Départemental, cette instance traite sensiblement des mêmes questions que le CTSD (carte scolaire, rythmes...). Y siègent aussi, le DASEN, des représentants de parents, d'élus locaux, des représentants des associations et des DDEN.

CTA : Comité Technique Académique : Idem que le CTSD mais au niveau académique et donc présidé par la rectrice.

CHSCTD : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail Départemental : traite de ces questions sur le plan collectif et élabore un plan de prévention des risques.



Informez, échangez, débattre, sont dans l'ADN de notre syndicat

Le conseil syndical, instance de débats et de décisions du SNUipp-FSU au niveau départemental, se réunit chaque premier lundi du mois et est ouvert à tous toutes les syndiqués-es.

Venez nombreux-ses participer à la vie du SNUipp-FSU dans notre département.

Le SNUipp-FSU48 organise dans l'année des réunions d'informations syndicales et des stages syndicaux, l'occasion pour la profession de se réunir, s'informer, d'échanger, de comprendre et de construire ensemble.

Ces moments sont essentiels pour faire vivre le collectif.

Chacun.e peut y participer, syndiqué-e ou non, cela fait partie du droit syndical.

Chaque semaine, le SNUipp-FSU vous informe par le biais de **la lettre du SNU**, envoyée sur votre boîte personnelle si vous êtes syndiqués-es ou votre boîte professionnelle.

Vous pouvez aussi retrouver toutes nos informations sur notre site SNUipp-FSU48 et notre page Facebook FSU-SNUipp-48.

Administratif

CDEN du 23 septembre 2022 : compte-rendu

Le CDEN entérinant les mesures de carte scolaire de cette rentrée scolaire s'est tenu vendredi 23 septembre en présence M le Préfet de la Lozère. La FSU-SNUipp remarque à regret que peu d'élu.es se sont mobilisé.es pour cette instance, lieu pourtant de dialogue sur la thématique de l'Education et de l'avenir du tissu scolaire en Lozère.

Quelle serait la réaction des élu.es à l'écoute de cette déclaration introductive du Dasen exposant sa vision de l'école de 2030 : « **Il faut partir d'une déposssession communale de l'école pour aller vers une équité territoriale** ». La destruction du maillage territorial de l'école publique est visiblement en marche, mais la FSU va continuer à se battre contre cette vision en défaveur des élèves et des usagers du service public d'éducation.

Le Dasen s'est félicité de l'amélioration du remplacement dans le 1^{er} degré en Lozère. La FSU-SNUipp48 s'en réjouit aussi, mais regrette que ce soit au prix de la fermeture de 10 classes pour la création de 9 postes de TR depuis deux ans.

La FSU-SNUipp48 est bien sûr revenue sur la situation inacceptable de l'école de Nasbinals avec 24 élèves prévus cette année en classe unique (soit l'effectif moyen des écoles à 2 classes en Lozère). L'inspecteur d'Académie estime qu'il « *soutient l'enseignante, qui ne pouvant faire classe à 22 élèves, bénéficie actuellement du co-enseignement avec la mise à disposition d'un moyen supplémentaire* » ...

Quant à la demande de la FSU d'accorder à cette collègue le même

nombre de jours de décharge de direction que les écoles à deux classes, nous n'avons pas reçu de réponse.

Le Dasen tient ensuite le même discours pour l'école maternelle de Langogne dont le retrait de poste à cette rentrée a été validé malgré une augmentation de 20 % de ses effectifs : « *Nous accompagnons les mouvements démographiques comme les montées d'effectifs, nous observons et nous agissons comme cela a été fait pour l'école de St Etienne du Valdonnez à cette rentrée* (ouverture d'une classe). *Nous fermons mais nous sommes aussi capables d'ouvrir.* » La FSU-SNUipp revient donc sur la situation de Nasbinals où l'ouverture de la deuxième classe est nécessaire au vu de la montée croissante des effectifs : « *Il faut rester prudents.* » Nous regrettons que la prudence ne soit de mise que pour les ouvertures...

La création d'un dispositif d'UEMA à l'école de Chanac a ensuite été présentée par l'IEN de Mende ASH, puis mise au vote en lien avec la fermeture du poste de TR à l'école des Terres Bleues de Fontanilles. La FSU-SNUipp s'est abstenue en argumentant que bien que ce dispositif soit indispensable pour assurer un accueil de TOUS les enfants en Lozère, cela doit se faire par un moyen supplémentaire, et non par un retrait de poste sur l'enveloppe départementale.

Les évaluations d'écoles ont aussi été abordées : 17 écoles ont été sollicitées, 2 ont refusé, 2 autres souhaitent un report.

Le Dasen a vanté ce dispositif comme une chance pour les enseignants de valoriser leur travail et de monter en

compétences. Pour la FSU, c'est un outil chronophage, inspiré du management néo-libéral, et qui in fine n'apportera aucun moyen supplémentaire aux écoles pour améliorer leur fonctionnement. Le but à peine déguisé de mettre en concurrence les écoles et leurs personnels, à l'instar du nouveau fonds d'innovation pédagogique, ne laisse guère de doutes. Elle soutiendra donc toutes les équipes qui souhaitent s'en dispenser.

Pour la FSU-SNUipp48, l'Inspecteur d'Académie poursuit donc sa (dé) construction de la carte scolaire, prélevant des moyens dédiés aux postes classe, pour les transformer en des postes plus « flexibles » (sous forme de TR) et les déployer ensuite de manière précaire pour une période plus ou moins courte, sous forme de co-enseignement. Est-ce l'avenir qu'il réserve aux « petites » écoles ?

Au passage, il vante la générosité de Madame la Rectrice qui n'a retiré aucun poste à la Lozère depuis trois ans, alors qu'est constatée une perte de 140 élèves dans le primaire. Il oublie juste de dire qu'en trois ans, ce sont 10 classes qui ont été fermées, et seulement 3 ouvertes.

La FSU-SNUipp48 continue en instance, de défendre les personnels et la qualité de l'éducation en Lozère, en démontrant l'importance de maintenir un réseau étendu et large pour assurer l'accès à tous à un service public d'Education sur tout le territoire Lozérien.

Audience demandée par la FSU-SNUipp au DASEN le 10 octobre : compte-rendu

A sa demande, la FSU-SNUipp48 a été reçue à la DSDEN le lundi 10 octobre en présence du Dasen, du Secrétaire Général, de la DRHE et de l'IEN de Mende ASH. Ce temps d'échanges a été l'occasion d'aborder de nombreux points qui émaillent ce début d'année scolaire.

♦ **Les diverses situations problématiques des AESH** dans le département ont été un des premiers sujets évoqués. Au cours de la discussion, le Secrétaire général nous informait des difficultés à recruter des AESH, notamment en raison des contraintes de déplacement liées au PIAL. Le Dasen reconnaissait aussi qu'un personnel « en difficulté » ne peut pas bien travailler.

La FSU-SNUipp48 a rappelé le besoin plus qu'urgent d'une véritable reconnaissance des AESH par un

statut et un salaire décent, et a démontré que les PIAL qui devaient permettre, selon la DSDEN, le remplacement des AESH absent.es ne sont pas efficaces sur notre territoire rural et ses contraintes en terme de mobilité. **La FSU-SNUipp rappelle que pour toutes ces raisons, la création d'une brigade de remplacement AESH est nécessaire.**

♦ **La carte scolaire** était aussi un point sur lequel la FSU-SNUipp voulait revenir, notamment sur le refus du Dasen d'ouvrir des classes, préférant y apposer un moyen supplémentaire à temps partiel ou temps complet lui permettant une gestion très flexible des personnels. Aux yeux des élu.es et des parents, ces moyens sont peu visibles et les dynamiques de hausse des effectifs insuffisamment accompagnées, tout

comme les équipes enseignantes.

Le Dasen est revenu sur l'amélioration des remplacements (avec une ouverture de plus de 9 TR en 2 ans, c'est le minimum que l'on pouvait attendre), même si 4 postes de TR ne sont pas pourvus cette année...

Le poste de psychologue Rased de la circonscription de Mende est toujours vacant, aucune candidature n'a été reçue. L'administration ne semble pas très engagée à trouver une solution, indiquant que « *c'est compliqué de trouver un contractuel pour ce poste, et qu'ils n'ont pas les autorisations nécessaires* » selon le secrétaire général. **La FSU-SNUipp48 déplore la détérioration des Rased en Lozère et l'impact sur la qualité du service public d'éducation en Lozère pour les élèves en difficulté.**

Agir ensemble

AESH

Gestion financière et administrative des AESH

Depuis cette rentrée, les AESH rémunérés par la DSDEN sont désormais gérés par la DSDEN 66 par le service interdépartemental de gestion des AESH (SIG AESH).

Ce service est dorénavant en charge de la gestion financière et administrative. Vous trouverez le nouveau formulaire pour les absences sur Accolad.

Paye des AESH et bug informatique... En Lozère, environ 40 personnels sur 160 n'ont pas été payés au mois de septembre. La FSU-SNUipp a pris rapidement attache auprès des services de la DSDEN et du rectorat pour suivre l'évolution de cette situation impactant fortement les personnels concernés, déjà si mal rémunérés. Un acompte de 80 % du salaire leur a été versé en tout début de mois, le reste du salaire (119€) sera versé lors de la paye du mois d'octobre. Une aide exceptionnelle est aussi proposée si besoin, aide dont le versement nécessite un temps de 7 à 10 jours.

La FSU-SNUipp48 reste vigilante quant à la suite de ce problème de paye. N'hésitez pas à nous solliciter si vous rencontrez la moindre difficulté (salaire, contrat, affectation, relationnelle...).



AESH

Un vrai métier,

Connaître et défendre ses droits

Mise en place des PIAL, conditions de travail, contrats, temps de travail, salaire, missions, formations...

STAGE DE FORMATION SYNDICALE
Organisé par la FSU48 et ses syndicats



Jeudi 1^{er} décembre 2022

De 9h à 16h30 à l'Espace Jean Jaurès à Mende

Salaire, pension et pouvoir d'achat

Suite à l'action des organisations syndicales, dont le SNUipp et la FSU, le gouvernement a accordé une maigre revalorisation de 3,5% du point d'indice pour les 6 derniers mois de 2022 soit en réalité une hausse de 1,75% sur l'année. Un calcul simple montre que la perte du pouvoir d'achat pour 2022 sera comprise pour les fonctionnaires entre 4,05% et 5,25%, si l'on fait le différentiel

entre la hausse des prix (5,8% voire 7%) et le 1,75% réellement perçu. Cumulée avec les pertes de pouvoir d'achat depuis 1982, la paupérisation des fonctionnaires avec Macron s'accroît. Selon l'économiste Bernard Schwengler, entre le gel du point d'indice et la hausse de la retenue pour pension, 28% du salaire des enseignant.es s'est envolé entre 1982 et 2018 !

« 300 euros tout de suite pour toutes et tous ! » Pétition à signer et faire signer en ligne sur le site du SNUipp48.

Retraités-es : même punition, même combat

Les pensions ont été revalorisées par anticipation au 1er juillet dernier. Soit, c'était attendu et légitime. Cependant, cette hausse est bien inférieure au taux de l'inflation qui devrait être compris en fin d'année entre 5,8% et 7%. Cela n'a pas échappé au Groupe des 9 (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FRG-FP, Ensemble et solidaires) qui prévoit de nouvelles mobilisations pour la défense du pouvoir d'achat des retraités-es.

AUDIENCE DASEN

Suite de la page 4



A noter : au niveau du mouvement, un Groupe de Travail est prévu à la demande de la FSU-SNUipp 48 suite à son analyse de la phase de mobilité en juin 2022.

◆ **L'exercice du droit syndical** pour tous a été ensuite abordé. La limitation du nombre d'enseignant.es aux stages syndicaux semble ne plus être la règle stricte, « selon les conditions de remplacement » a annoncé le Dasen. La FSU-SNUipp48 est revenue sur la possibilité des personnels de **déduire des 108h les 6 heures de RIS hors temps scolaire** comme les textes réglementaires le précisent. Le Dasen a précisé qu'il ne souhaite pas « toucher aux animations pédagogiques ». Rien dans les textes officiels ne l'interdit pourtant ... **La FSU-SNUipp48 soutiendra donc et encouragera les collègues qui feront ce choix.**

◆ La FSU-SNUipp48 est revenue sur la **direction d'école**, notamment l'absence de GT direction depuis 1 an.

Tout en regrettant la disparition des CAPD, lieux officiels d'échange et de dialogue social, au profit de nombreux GT, des avancées avaient été actées lors des derniers GT. Les groupes de réunions entre pairs sont maintenus, mais le Dasen a été plus évasif sur la formation spécifique sur des thèmes comme la direction d'école. Et lorsque la FSU-SNUipp48 a rappelé que les animations pédagogiques ciblées direction d'école, tout comme les réunions entre pairs pouvaient être comptabilisées en remplacement des autres animations pédagogiques ou les formations en constellation, le Dasen s'en est étonné et a préféré différer sa décision. **Pour la FSU-SNUipp48, ce qui a été acquis dans notre département suite à l'épisode tragique de notre collègue Christine RENON doit le rester.**

La FSU-SNUipp a enfin abordé deux autres points d'actualité des écoles. ◆ Tout d'abord la mise en place de **l'application sortie-sco** pour laquelle elle demande de permettre l'utilisation du document papier pour celles et ceux qui le souhaitent. Le Dasen arguant que cette application était fonctionnelle dans d'autres départements s'y oppose et souhaite que tout personnel en difficulté

pour l'utilisation de cette application puisse faire appel à un CPC numérique pour l'aider. Nous avons rappelé que cette application ne concernait que les sorties avec nuitées dans les autres départements de l'académie, et non pas toutes les sorties, y compris les sorties de proximité. Le DASEN demande aux services de faire une « enquête » auprès des personnels pour recenser les besoins en matière d'accompagnement pour utiliser cette application.

◆ Deuxième point abordé, la mise en place obligatoire du **projet PHARE**. La FSU-SNUipp48 souligne l'intérêt évident d'avoir une vigilance accrue face au harcèlement à l'école mais s'interroge sur les moyens qui seront déployés pour assurer la formation des enseignant.es sur cette problématique, car les 7 modules de formations proposés en ligne sont très conséquents (des dizaines d'heures de vidéos et des centaines de pages de documents). L'EN de Mende-ASH a répondu que c'est en cours d'élaboration, sans plus de précision.

La FSU-SNUipp 48 suivra avec attention l'évolution des points évoqués et continue de porter la voix de toute la profession, pour garantir nos droits et améliorer nos conditions de travail.

Lettre du président aux enseignants, pacte : analyse et décryptage

Dans sa lettre envoyée aux enseignants, le Président de la République souhaite passer un pacte. Celui-ci se base sur la généralisation de l'expérimentation marseillaise et va se dérouler d'ici la rentrée 2023, à travers la mise en place de débats/concertations dans les écoles où enseignants, parents d'élèves, élus, associations vont construire un projet soumis à validation du Dasen pour faire partie des projets innovants qui seront financés (500 millions d'euros du Fonds d'Innovation Pédagogique).

Prenons un peu de hauteur et essayons de comprendre la démarche. Depuis plus de 100 ans, l'institution qu'est l'école de la République a pour vocation de faire réussir TOUS les élèves. Il y a 40 ans, suite à diverses politiques d'aménagement du territoire, certains territoires ont été repérés comme relevant d'une éducation « prioritaire » pour pouvoir bénéficier de « plus ». Depuis maintenant plus de 10 ans, un glissement s'opère pour aller vers un « faire réussir les plus méritants » (internat d'excellence par exemple), instillant des débuts de sélection y compris aussi au sein des enseignants (poste à profil). Aujourd'hui, Emmanuel Macron souhaite aller plus loin : en « responsabilisant » les enseignants, énoncé sous la forme « en donnant plus de « liberté pédagogique ». **On assiste en fait à une déresponsabilisation du politique sur les inégalités scolaires, fruits des inégalités sociales qui ne cessent de s'amplifier.**

Revenons au plus près du terrain, à partir de l'exemple marseillais. Cet appel à projet innovant laisse entrevoir 3 caractéristiques :

1/ **la sélection** : l'école répond à cet appel à projet, mais n'est pas retenue : les élèves de ce secteur auront inévitablement **une rupture d'égalité** avec leurs copains de l'école voisine, sélectionnée elle. Et pourtant ils habitent

le même quartier, la même ville, ou la même vallée

2/ **la contractualisation** : le projet est en lien avec les collectivités locales : c'est une **contractualisation** qui est mise en place, liant les différentes parties, au risque de voir le côté « national » disparaître au profit du local, plus ou moins orienté politiquement suivant les départements ou les localités,

3/ **la concurrence** : les équipes de différentes écoles seront « concurrentes » lors des sélections pour accéder au financement, chaque enseignant sera aussi en **concurrence** avec les autres pour répondre au poste à profil afin d'obtenir un poste dans ces écoles retenues

Cette « expérimentation marseillaise » à peine commencée, et donc pas évaluée, Emmanuel Macron souhaite la généraliser dans son projet « d'école du futur » en lançant le CNR spécial école sous la forme de concertation/débat. *"Il est indispensable de permettre à l'ensemble de notre société de se réapproprier ce « bien commun » qu'est l'école"*, explique ainsi Pap Ndiaye en introduction au guide destiné aux personnels de direction pour l'organisation des concertations voulues par E Macron dans le cadre de "l'école du futur". Louable intention mais qui en ouvrant les écoles et les établissements aux élus locaux, associations et intervenants extérieurs pour résoudre les problèmes en déqualifie a priori les enseignants. "L'école du futur" commence par retirer aux personnels d'éducation leur pouvoir dans leur propre institution scolaire.

Accusés de tous les maux, abreuvés d'injonctions et saoulés de petits guides de toutes les couleurs, les enseignants voient déjà leur professionnalité contestée voire battue en brèche par leur ministère et ses outils, comme les évaluations nationales. L'École du futur

va plus loin encore. Cette fois-ci c'est l'organisation locale de l'école ou de l'établissement, ses objectifs pédagogiques qui sont définis par des non spécialistes, à travers une contractualisation avec le rectorat pour bénéficier des fonds du FIP. L'école du futur devrait casser le moule de l'école républicaine au profit d'écoles en concurrence. Il s'agit bien d'une **désinstitutionnalisation** de l'école. Elle se fera au profit des acteurs locaux les plus influents : les élus locaux et les entreprises.

Faire confiance au terrain, cela a toujours été une revendication que la FSU-SNUipp a tenu. Et **sur le terrain, les professionnels de l'éducation, ce sont les enseignants**. Ils sont formés, et doivent continuer à l'être en bénéficiant d'une formation initiale et continue, complètement sinistrée depuis le passage de Blanquer. Ils sont aussi les dépositaires d'une culture commune, d'un patrimoine et de savoir-faire enseignants, éléments mis à mal depuis plus de dix ans par l'instauration de la rentabilité scolaire via le « pilotage » des écoles par les évaluations.

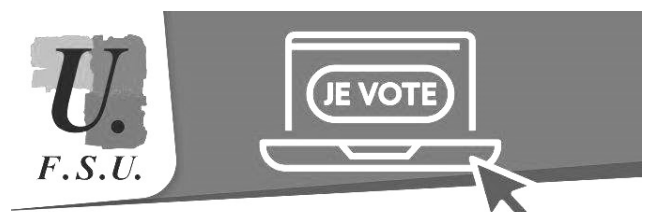
La libéralisation de l'école est en marche, elle est prévue pour la rentrée de septembre 2023 ; à nous de faire entendre une autre vision de l'école, COLLECTIVEMENT.



ELECTIONS PROFESSIONNELLES : quelques points pratiques

*Depuis le 13 octobre dernier, chaque électeur.trice peut ouvrir son espace électeur. Un mail ministériel a été envoyé sur les boîtes professionnelles pour accéder au portail Elections et créer son mot de passe. Ne tardez pas à le créer, c'est la 1ère étape pour voter et exprimer son choix du 1er au 8 décembre prochain. Les directeurs.trices auront un rôle essentiel pour distribuer à chacun.e sa notice de vote dans les écoles. **La FSU-SNUipp48 sera disponible pour répondre à toute question sur le parcours de vote.**

*A partir du 18 octobre et jusqu'aux élections professionnelles, les organisations syndicales n'ont plus la possibilité d'envoyer de lettre d'information à l'ensemble de la profession sur les boîtes professionnelles. Durant cette période, seul.es nos syndiqué.es seront destinataires de la lettre du SNU hebdomadaire sur leur boîte personnelle.



Du 1^{er} au 8 décembre,

► FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀

avec les syndicats de la FSU



Elections professionnelles

Urgence salaires
300€
tout de suite
pour tout le monde
RESPECT!!!
Du respect pour l'école publique

recruter plus
d'enseignant-es
pour réduire les inégalités
scolaires et assurer
les remplacements
RESPECT!!!
Du respect pour l'école publique

égalité
de toutes les
écoles
sur tous les
territoires
non aux contrats locaux
d'accompagnement et à
la mise en concurrence
des écoles
RESPECT!!!
Du respect pour l'école publique

Reconnaitre
le travail des
aesh
en leur garantissant
un véritable statut
et un salaire digne
RESPECT!!!
Du respect pour l'école publique

22
22 ÉLÈVES
MAXIMUM dans
chaque classe,
18 en éducation
prioritaire et
15 en toute petite
et petite section
max
partout
RESPECT!!!
Du respect pour l'école publique

Enseigner
un métier qui
s'apprend
avec une formation initiale
qui articule théorie et
pratiques de classe
RESPECT!!!
Du respect pour l'école publique

renforcer les réseaux d'aides
nécessaires aux élèves en
difficulté pour une école de
la réussite pour tous
des rased
complets
partout
RESPECT!!!
Du respect pour l'école publique

Assurer une
formation
initiale et continue
de qualité et permettre
le travail
en équipe
RESPECT!!!
Du respect pour l'école publique

Prendre soin de l'école publique, c'est construire une société **durable**.
pour donner du poids à nos revendications,
du 1^{er} au 8 décembre : votons FSU et SNUipp !

SNUipp
FSU

F.S.U.

Pour une rentrée l'esprit tranquille :



É C H E L O N S	PROFESSEURS DES ÉCOLES							H O R S C L .	CLA SSE	P.E.G.C. Classe excep. Hors-classe	EXC EP	INSTITUTEURS Adjoint et dir. 1 cl. Direction 2 cl et + Spécialisés IMF	RETRAITÉS pension < 1400€ pension > 1400€	CONTRACTUELS	Disponibilité, Congé parental	AESH, EVS, Adjit d'éducation	Congé de formation 80 % de la cotisation (minimum 85 €) et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 85 €)	
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE				S P É - I M F											
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +	S E G P A												
11e	217 74€	220 75€	221 75€	226 77€	229 78€	232 79€	223 76€		240 82€		173 59€	101 34€	108 37€	83 28€		32 11€		
10e	202 69€	205 70€	208 71€	214 73€	217 74€	220 75€	208 71€				177 60€	111 38€						
9e	189 64€	192 65€	196 67€	199 68€	202 69€	201 68€	196 67€											
8e	173 59€	180 61€	183 62€	186 63€	189 64€	195 66€	183 63€											
7e	161 55€	164 56€	170 58€	173 59€	176 60€	183 62€	170 58€	265 90€	332 113€									
6e	152 52€	155 53€	158 54€	161 55€	164 56€		158 54€	252 86€	316 108€									
5e	140 48€	143 49€	146 50€	149 51€	152 52€			238 81€	306 104€									
4e	134 46€	137 47€	140 48€	143 49€	149 51€			223 76€	301 102€									
3e	131 45€	134 46€	137 47€	140 48€	143 49€			211 72€	273 93€									
2e	PE stagiaires : 89 € 30€						196 67€	261 89€										
1er	Étudiants INSPE (M1 - M2) : Gratuit						176 60€	245 84€										

Se Syndiquer ?

Une vraie bonne idée

66% du montant

de votre cotisation sont déduits
de votre impôt sur le revenu !!!

Dans le tableau ci-contre, le montant de la cotisation à régler (montant de la cotisation à inscrire dans la case 7AC de la déclaration de revenus), puis *en gras et italique* le montant réel que vous coûtera votre syndicalisation après réduction d'impôts.

Adhérer en ligne

en quelques clics seulement
en payant par carte bancaire !

Pour cela, c'est très simple: aller sur notre site:
<http://48.snuipp.fr> « Je me syndique en ligne »

ou

<https://adherer.snuipp.fr/48>

BULLETIN D'ADHESION 2022- 2023

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à SNUIPP - FSU Maison des Syndicats